



INFOS « MARCHES... »

QUE COMPREND L'INSCRIPTION ?

- Affiliation au Club
- Affiliation à la Fédération Francophone de Marches Populaires (FFBMP)
- Carte de membre - Validité annuelle
- Vignettes autocollantes reprenant vos coordonnées personnelles

CARTE DE FIDELITE : EN PRATIQUE...

- A faire remplir lors de chaque Marche fédérale francophone, néerlandophone...**ET** quelques marches ADEPS - après décision du Comité

LORS D'UNE MARCHE...

- Se munir d'une carte de participation à se procurer sur place - Coût variable selon les régions
- Y apposer une vignette autocollante
- Déposer le talon de participation dans le « contenant » mis à disposition au point « Contrôle Départ »

- Prendre de départ
- Suivre le fléchage correspondant au nombre de KM choisis

EN CAS D'ACCIDENT...

- Contacter le N° se trouvant au verso de votre carte de participation
- Renseigner votre position avec le plus précisément possible
- Si vous n'êtes pas capable de vous déplacer, attendre sur le lieu de l'accident que l'on vous rejoigne
- Dès que possible, compléter une déclaration reprenant la date et le cachet du club
- Si une consultation médicale est nécessaire, faire compléter le document s'y référant, dans un délai de 24 heures
- Apposer une vignette de mutuelle
- Faire parvenir le document au Responsable assurance du club, qui assurera le suivi